

**DOMAINE « CULTURE – PATRIMOINE »**

**FICHE : AIDE A LA PROTECTION DU PATRIMOINE MOBILIER NON PROTEGE  
DE VAUCLUSE - COMMISSION GAGNIERE**

**OBJET**

Intervention sur des opérations de sauvegarde et de restauration du patrimoine mobilier non protégé, c'est à dire non classé ni inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (objets d'art, archives).

**OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES**

Sont concernés les dossiers relevant du patrimoine mobilier – objets d'art, ensembles décoratifs et archives non protégés ainsi que les objets de musées conservés dans des établissements non labellisés « Musées de France » présentant un intérêt artistique, historique, archéologique et ethnologique suffisant pour justifier leur conservation et leur valorisation.

**BENEFICIAIRES**

Communes, Communautés de Communes et d'Agglomération, Syndicats intercommunaux, associations, propriétaires privés, syndics.

**MODALITE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Dépense prise en compte : coût des travaux en H.T (sur devis),  
Taux : de 20 à 80 % du montant de la dépense HT, selon les critères établis dans le règlement intérieur de la Commission Gagnière.

**DOSSIER A PRODUIRE**


Lettre de demande de subvention, délibération du Conseil Municipal (communes), statuts et déclaration en préfecture (1<sup>ère</sup> demande d'une association), attestation de non-commencement de travaux, RIB, devis détaillés émanant de restaurateurs différents (y compris frais de déplacements plafonnés à un forfait de 2 000 €), plan de financement prévisionnel, plusieurs photographies.

**SERVICE INSTRUCTEUR**


Direction de la Culture

Pour le mobilier :

 04 90 20 53 42

 04 90 20 58 38

Pour les archives :

 04 90 86 71 50